

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page (— d' —)	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d' —)	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le conflit italo-grec : la gravité de la situation. — La position de la France est particulièrement délicate. — La Société des Nations à l'épreuve : les amis de la paix attendent d'elle une solution. — Les motions de confiance des Conseils généraux de France. — Les menaces possibles pour demain : les manœuvres de surenchère nationaliste.

La crise italo-grecque sollicite au plus haut point l'attention. Les événements se déroulent avec rapidité.

L'Italie, nous l'avons dit, s'est empressée d'adresser à la Grèce un ultimatum, dès l'annonce du meurtre de trois de ses nationaux.

On pouvait comprendre l'émotion italienne, mais l'ultimatum de Rome n'en comportait pas moins un double grief : d'une part, certaines de ses conditions étaient absolument inacceptables pour une nation qui a conservé le sentiment de sa dignité ; d'autre part, l'Italie n'était pas seule atteinte par le meurtre de ses trois officiers, mais toutes les puissances alliées.

Ainsi, dès le début, l'Italie s'est engagée dans une voie déficteuse.

Qu'a fait la Grèce, de son côté ? Elle a souscrit, ou à peu près, à toutes les conditions acceptables pour une nation.

Pourtant sa réponse n'a pas eu l'heur de plaire à Rome et, avec une promptitude étonnante, le gouvernement de M. Mussolini a recouru aux mesures de représailles : le sang a coulé.

Ainsi, M. Mussolini n'a pas hésité une seconde à s'engager dans une voie où il est toujours difficile de s'arrêter.

On l'a remarqué avec raison : l'ultimatum italien de 1923 rappelle étrangement l'ultimatum autrichien de 1914 à la Serbie.

À la lumière de ce douloureux précédent, il faut bien constater que les répercussions d'un acte « précipité » peuvent être considérables et désastreuses.

En l'espèce, nous pensons que le conflit sera promptement circonscrit.

Encore n'est-ce là qu'une espérance ; la flotte britannique n'a-t-elle pas volé, littéralement, au secours de Corfou et de la Grèce, tout comme s'il y avait une alliance entre la Grèce et la Grande-Bretagne ?

Et, pour tout dire, la riposte anglaise ne s'explique guère mieux que l'imprudente initiative italienne.

Loin de nous la pensée de noircir la situation, mais il faut bien convenir qu'elle est sérieuse, très sérieuse.

Remarquons, toutefois, que, depuis 48 heures, une certaine détente paraît s'être produite.

Quelle doit être, dans les circonstances présentes, l'attitude de la France ?

Convenons, tout de suite, que l'opinion française, surprise, est quelque peu divisée.

Certains journaux ne ménagent pas leurs sympathies à l'Italie. Nous négligeons naturellement le sentiment des feuilles nationalistes qui ne peuvent qu'applaudir aux coups de force dictatoriaux d'un Mussolini.

Mais voici le Temps qui, avec la discrétion qui est dans sa manière, dissimule mal son blâme à la Grèce et tente de justifier pleinement l'Italie.

Notre confrère n'écrit-il pas très sérieusement : « L'Italie, évidemment, n'avait pas l'intention de faire couler le sang. Mais quand on lance des obus, on n'est pas maître des éclats ? C'est pourquoi, précisément, ajoutez-vous, nous, il eût mieux valu ne pas lancer d'obus du tout ! »

D'autres journaux, telle la Journée Industrielle voudrait que la France se rangeât sans réserve aux côtés de l'Italie, dont la conduite lui semble tout irréprochable. Et puis, insinue notre confrère, ce serait un moyen de faire payer à la Grande-Bretagne toutes les petites et grandes misères qu'elle nous dispense.

En bien, nous n'hésitons pas à affirmer qu'une telle politique — politique de partialité et de mesquines rancunes — serait désastreuse.

En la circonstance, la France n'a pas à aider l'Italie contre la Grèce et

la Grande-Bretagne, non plus que la Grèce contre l'Italie.

Mais ce que la France peut faire et ce qu'elle doit se proposer c'est sauver à tout prix la paix.

Quant aux moyens de sauver la paix, il en est un qui doit être tenté avant tout : l'arbitrage de la Société des Nations.

La Grèce a eu la sagesse d'en appeler à son jugement, avant de répondre à la violence par la violence.

Eh bien, il faut que la Société des Nations ne refuse pas son concours et c'est à atteindre ce but que la France doit en tout premier lieu consacrer ses efforts.

Il semble qu'une telle procédure dût paraître tout indiquée. La Société des Nations n'est-elle pas précisément destinée à prévenir des conflits armés entre pays ?

Eh bien, il faut convenir que l'avis n'est pas unanime.

Le Temps, entre autres, voudrait qu'on évitât un tel recours ; il écrivait dimanche :

« Un proverbe français enseigne qu'un arrangement, même médiocre, est généralement préférable à un procès. Nous croyons que la Grèce, aujourd'hui encore, ferait mieux de s'arranger avec l'Italie que d'aller plaider à Genève ou ailleurs. »

Oui, sans doute, si l'Italie s'accommodait d'un arrangement « honnête ». Mais est-ce bien le cas ?

La précipitation qu'elle a déployée jusqu'ici n'est-elle suffisamment explicite sur ses désirs d'arrangement ?

Quant à nous, nous persistons à croire qu'un procès devant Genève est, en tous points, préférable à un conflit armé.

Et puis ne perdons pas de vue que si la Société des Nations ne parvient pas à résoudre l'incident gréco-italien, c'en sera fini de son prestige : elle devra se mettre en liquidation.

À la fin de ces deux dernières semaines, trente-cinq conseils généraux se sont réunis.

Tous ont adressé à M. Poincaré, président du Conseil, une adresse de félicitations.

Dans la plupart des cas, cette adresse fut votée à l'unanimité.

Il faut voir, dans cet empressement et cette concordance des vœux de nos assemblées départementales, une preuve nouvelle du parfait équilibre moral du pays.

Il faut y voir aussi une preuve de sang-froid absolu devant les graves complications de la politique internationale.

C'est là un signe manifeste de santé et de force.

Et combien caractéristique apparaît cet élan, quasi unanime, de nos élus cantonaux !

Dès leur première réunion, ils ont tenu à affirmer, non seulement la nécessité du respect de nos droits et de la réparation de nos dommages, mais aussi leur confiance sans réserves en l'homme d'Etat éminent qui, devant l'opinion mondiale et avec le succès que nos lecteurs connaissent, défend avec tant d'énergie et de clarté la politique de la France.

Ce n'est pas nous qui regretterons des manifestations en faveur d'une politique et d'un homme, qui a su si heureusement rétablir la position de la France, si douloureusement sacrifiée.

Et comment ne pas noter l'absence complète de note discordante dans ce concert d'hommages ?

Pourtant, ils sont nombreux, au sein des assemblées départementales, les politiciens qui, au Parlement, combattent le Président du Conseil et sa politique de réalisation à l'égard de l'Allemagne.

Pourquoi ce silence, sinon parce que les élus cantonaux, en contact immédiat avec la masse électorale, ont compris que celle-ci accordait sa plus large confiance à M. Poincaré et souhaitait ardemment son maintien au pouvoir ?

Alors, et en présence de tels témoignages, les préoccupations parlementaires et ministérielles, ou plutôt antiministérielles, se sont momentanément envolées.

Beaucoup souhaiteraient avec nous qu'elles se soient « envolées » sans retour.

Mais ce n'est guère possible, nous en convenons.

Et pourtant l'heure n'a pas cessé d'être grave.

Elle n'est pas grave en elle-même, de par les circonstances que nous vivons.

Mais elle est grave pour les événements qui peuvent se produire : depuis vingt mois à force d'énergie, d'intelligence, de caractère, M. Poincaré a réalisé le redressement de notre pays, alors que beaucoup commençaient à tenir sa situation pour irrémédiablement compromise.

Allons-nous perdre le bénéfice de tant d'efforts ?

Nous l'écrivions l'autre jour : l'Allemagne pourrait bien attendre son salut de la France, c'est-à-dire de l'avènement au pouvoir, en 1924, de politiciens disposés à « passer complètement l'éponge » sur les crimes de l'Allemagne.

Eh bien, il ne faut pas que cette éventualité se produise.

Il ne faut pas que le contribuable français, déjà complètement écrasé de charges fiscales, paie au lieu et place du contribuable allemand.

Affranchie de tout ergotage et de tout sophisme, la question est nette : qui paiera les crimes de la Germanie : le criminel ou la victime ?

Pour nous, pour la masse du peuple de France, le choix est fait !

Or s'il est vrai que les questions de politique extérieure priment pour l'instant toutes les autres, il est non moins vrai que notre politique extérieure peut être conditionnée par une certaine politique intérieure.

Nous ne serions pas surpris d'assister, au cours des mois prochains, à une surenchère du patriotisme, puisque le pays veut qu'on sauvegarde les aspirations nationales.

Et déjà, d'aucuns amorcent la manœuvre.

En veut-on un exemple ? Tel président d'un conseil général du Midi, n'a pas craint de déclarer « inadmissibles » les prétentions de la Grande-Bretagne et d'affirmer devant ses collègues un esprit nationaliste qui, de loin, pourrait faire illusion.

En réalité, il s'agit d'un politicien battu aux élections du 16 novembre 1919 et qui, dans le même discours, où s'affirmaient un chauvinisme d'une intransigence suspecte, faisait appel pour les élections de 1924 non seulement à tous les hommes de gauche mais aussi d'extrême gauche, révolutionnaires et communistes compris.

Vraiment, ce président de conseil général pourrait être demain fort embarrassé si, élu avec l'appui des voix communistes par exemple, il lui fallait appliquer son programme de défense nationale.

Il y a là un « cas » caractéristique et qui pourrait bien n'être pas le seul de son espèce !

M. D.

LE CONFLIT ITALO-GREC

et le pacte de la Société des Nations

Le conflit italo-grec va constituer pour la Société des Nations une épreuve d'importance.

Saura-t-elle assumer les lourdes responsabilités qui vont lui échoir ? Il faut le souhaiter ardemment !

En attendant, notons que la Grèce a sollicité son intervention.

Que va faire l'Italie ?

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à l'heure actuelle les articles 11, 12 et 13 du pacte, qui sont applicables au cas présent et qui constituent de la part de l'Italie autant d'engagements.

Les voici :

ARTICLE 11. — Il est expressément déclaré que toute guerre ou menace de guerre, qu'elle affecte directement ou non l'un des membres de la Société, intéresse la Société tout entière et que celle-ci doit prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix des Nations. En pareil cas, le secrétaire général convoque immédiatement le Conseil, à la demande de tout membre de la Société.

Il est, en outre, déclaré que tout membre de la Société a le droit, à titre amical, d'appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace par suite de troubler la paix ou la bonne entente entre nations, dont la paix dépend.

ARTICLE 12. — Tous les membres de la Société conviennent que, s'il s'élève entre eux un différend susceptible d'entraîner une rupture, ils le soumettent soit à la procédure de l'ar-

bitrage, soit à l'examen du Conseil. Ils conviennent encore qu'en aucun cas ils ne doivent recourir à la guerre avant l'expiration d'un délai de trois mois après la sentence des arbitres ou le rapport du Conseil.

Dans tous les cas prévus par cet article, la sentence des arbitres doit être rendue dans un délai raisonnable et le rapport du Conseil doit être établi dans les six mois à dater du jour où il aura été saisi du différend.

ARTICLE 13. — Les membres de la Société conviennent que s'il s'élève entre eux un différend susceptible, à leur avis, d'une solution arbitrale et si ce différend ne peut se régler de façon satisfaisante par la voie diplomatique, la question sera soumise intégralement à l'arbitrage.

Parmi ceux qui sont généralement susceptibles de solution arbitrale, on déclare tels les différends relatifs à l'interprétation d'un traité, à tout point de droit international, à la réalité de tout fait qui, s'il était établi, constituerait la rupture d'un engagement international, ou à l'étendue ou à la nature de la réparation due pour une telle rupture.

La Cour d'arbitrage à laquelle la cause est soumise est la Cour désignée par les Parties ou prévue dans leurs conventions antérieures.

Les membres de la Société s'engagent à exécuter de bonne foi les sentences rendues et à ne pas recourir à la guerre contre tout membre de la Société qui s'y conformera. Faute d'exécution de la sentence, le Conseil propose les mesures qui doivent en assurer l'effet.

INFORMATIONS

En Pays occupés

Les saboteurs ne désarment pas

Samedi matin, un acte de sabotage a été tenté sur la ligne Ronheide-Aix-la-Chapelle. Un homme qui s'était caché dans un fourré, après avoir eu soin de laisser passer la patrouille, avait ramé jusqu'à la voie ; heureusement il fut aperçu par un lanceur en faction qui lui adressa les sommations d'usage, puis il fit feu. L'individu prit la fuite dans la direction d'Aix-la-Chapelle.

Le saboteur était déjà parvenu à creuser un trou, entre deux billes, sous les rails pour y déposer des bombes. Quelques minutes après, un train bondé de soldats belges devait passer sur cette voie.

Une sentinelle attaquée

Des coups de feu ont été tirés sur un soldat de garde au pont de chemin de fer, aux environs de la gare centrale, par des Allemands qui sont parvenus à s'enfuir.

Le séparatisme rhénan

La sûreté belge a surpris une réunion clandestine nationale à Munchen-Gladbach ; les assistants ont été arrêtés et de nombreux drapeaux monarchistes saisis.

Nouvelles déclarations du chancelier

Prenant la parole dimanche à Stuttgart, le chancelier Stresemann a déclaré entre autres :

« Si les buts de la France ne sont pas de nature politique, mais de nature économique et financière, il me semble que la garantie des chemins de fer allemands et de toute l'économie allemande a autant de valeur que quelque partie séparée de l'ensemble. »

Abordant, à un autre moment, la question de la résistance passive il a ajouté :

« Cette résistance n'a jamais été un acte d'insolence et n'a jamais constitué un but en elle-même, mais devait servir à nous garantir de nouveau la liberté du territoire de la Ruhr. Nous sommes prêts à de gros sacrifices matériels, mais nous ne sommes pas disposés à sacrifier à quiconque la liberté d'un territoire allemand. »

La famine en Russie

Le comité exécutif du gouvernement d'Astrakan a sollicité le gouvernement central d'aider la population. En effet, 300.000 adultes et 175.000 enfants souffrent de la faim. Les maladies épidémiques se propagent parmi la population, surtout le choléra et le scorbut. Il est impossible de les

La France rembourse ses emprunts

Selon les journaux, la France a versé la dernière tranche de l'em-

prunt de 455 millions de pesetas qui lui avait été consenti pendant la grande guerre par un consortium espagnol.

L'échéance de cette tranche tombait en novembre prochain.

L'INCIDENT ITALO-GREC

Mesures de rigueur

Les journaux apprennent que l'amiral Bellini a interdit le passage du détroit d'Otrante à tous les steamers grecs. Quatre steamers grecs sont retenus dans les ports italiens. Toutes les Compagnies de navigation grecques ont suspendu le trafic pour l'Italie. Cependant la Grèce permet encore à tous les navires italiens de toucher les ports grecs. Un sous-marin italien a capturé le steamer grec « Georgios » dans le détroit de Corfou.

Grave accusation italienne

L'agence Stefani publie la dépêche suivante de Tifana :

« Il paraît que le colonel grec Botzaris, quelques jours avant le massacre, s'est exprimé avec des menaces et des injures à l'égard du général Tellini, dans la question soulevée par la délégation italienne, au sujet de l'attribution à l'Albanie de la localité de Vromonéri. »

On assure qu'un autre attentat aurait été préparé contre le général Tellini le 14 août, près de la localité de Dema, sur la route de Janina, mais cet attentat n'aurait pas eu lieu à la suite de l'intervention d'un haut personnage. »

Qui doit régler le différend italo-grec ?

Une question juridique paraît devoir être soulevée à l'occasion de la démarche faite par la Grèce auprès de la S. D. N. La Conférence des ambassadeurs a été saisie, en effet, de l'attentat commis sur la mission italienne de délimitation, elle a déjà entrepris une action en envoyant un télégramme à Athènes et l'on se demande dans certains milieux diplomatiques, si la Société des Nations pourrait en droit, se substituer à elle pour régler le différend entre l'Italie et la Grèce.

On présume que c'est en raison de cette difficulté que l'examen de la requête hellénique a été reporté à Genève.

La Grèce répond à la C. D. A.

La réponse de la Grèce à la note de la conférence des ambassadeurs a été remise dimanche, à midi au chargé d'affaires de France. Cette réponse, qui relate les mesures prises déjà par le gouvernement hellénique, propose qu'une enquête soit ouverte par une commission internationale pour établir les responsabilités.

La note termine en déclarant que toute décision prise par la conférence des ambassadeurs sur des réparations quelles qu'elles soient, sera acceptée par la Grèce.

L'enquête italienne interrompue

L'attaché militaire italien Pérono, qui avait été envoyé à Janina pour enquêter sur le meurtre de la mission, a été rappelé subitement par la légation d'Italie.

Impression de détente

Aucun fait nouveau, ne s'est produit depuis samedi et on a l'impression qu'une détente ne tardera pas à se produire.

L'évacuation de Constantinople

Une imposante et émouvante cérémonie funèbre a eu lieu, au cimetière de Ferihié, en l'honneur des soldats français tombés sur les champs de bataille d'Orient pendant la grande guerre.

Les généraux alliés, entourés de leurs états-majors, avaient voulu, dans un noble sentiment de fraternité d'armes, avant le départ des troupes d'occupation, rendre un dernier hommage aux soldats français morts pour la patrie.

Les généraux Charpy, Harrington et Mombelli ont salué les morts au nom des troupes françaises, anglaises et italiennes. L'amiral de Vindry, a apporté l'hommage de la marine française, M. Pagès a parlé au nom des anciens combattants ; puis les clairons ont sonné, la musique a joué la Marseillaise et le général Charpy a salué les tombes.

Monument Camille Pelletan

Dimanche a été inauguré à Salon, un monument élevé à Camille Pelletan.

M. Pasquet, sénateur des Bouches-du-Rhône, a glorifié la mémoire de l'ancien ministre de la marine : des discours ont été prononcés par MM. Renoult et Herriot.

Mort à l'âge de 104 ans

M. Teillaud, demeurant à Saintes-Foy-de-Longas (Dordogne), vient de mourir dans cette commune à l'âge de 104 ans. Il était né, en effet, le 2 août 1819.

Cinq fois millionnaire il est arrêté pour vagabondage

On a arrêté à Senlis, pour vagabondage, un ouvrier menuisier, de nationalité allemande, Eugène Aech, 26 ans, qui se trouvait sans domicile fixe et n'avait en poche qu'une somme de 5.400.000 marks, soit au cours, 10 fr. 20. Il avait cherché en vain à changer ses millions dans une banque de Paris.

Le cabinet espagnol démissionne

À l'issue de la réunion de samedi, le président du conseil des ministres a présenté au roi la démission du cabinet.

Cette démission est due aux divergences de vues qui se sont accusées lors de la discussion des problèmes marocains. On assure que la crise se bornera à un remaniement. Trois ministres auront de nouveaux titulaires : le travail, l'instruction publique et les travaux publics. Les autres ministres resteront en fonctions.

Une effroyable catastrophe au Japon

Un effroyable tremblement de terre a détruit au Japon, Yokohama, ville de 450.000 habitants, et Tokio est en flammes.

Pendant 5 heures, la terre a tremblé. Il y a un très grand nombre de victimes et de nombreux navires ont été coulés.

Les précédents désastres

Le Japon a toujours souffert de tremblements de terre et le nombre de secousses qu'il a subies s'élève à environ 1.300 par an, depuis 1896. Cependant il n'y avait jamais eu que peu de victimes.

Avant le tremblement de terre actuel, les plus grands désastres furent les suivants : 1885, 6.700 personnes tuées à Tokio ; 1891, 17.175 tués à Mino et Owari ; 1896, 9.247 tués à Sanriku.

L'étendue du sinistre

Le poste de télégraphie sans fil de Tomaka annonce que tous les principaux édifices de Tokio sont détruits. Les flammes étaient visibles à une distance de 7 milles. Les dégâts s'étendraient sur un rayon de 300 mille (près de 500 km.).

En attendant la ratification du Sénat

M. Poincaré, président du conseil, a reçu M. Henry Brenger, rapporteur général de la commission des finances du Sénat, avec qui il s'est entretenu des différents projets de loi votés par la Chambre et qui vont être soumis au Sénat à la rentrée, notamment les projets relatifs aux avances aux gouvernements étrangers (Pologne, 400 millions ; Yougo-Slavie, 300 millions ; Roumanie, 100 millions) et le projet relatif aux pensions civiles voté par la Chambre.

Le centenaire de Renan

MM. Poincaré et Barthou, président de la Commission des réparations, sont descendus dimanche matin du train à 6 h. 55, à Guingamp, pour se rendre en auto aux fêtes du centenaire de Renan à Tréguier.

Devant le monument de Renan, MM. Barthou et Poincaré prononcèrent des discours.

Monument Camille Pelletan

Dimanche a été inauguré à Salon, un monument élevé à Camille Pelletan.

M. Pasquet, sénateur des Bouches-du-Rhône, a glorifié la mémoire de l'ancien ministre de la marine : des discours ont été prononcés par MM. Renoult et Herriot.

Mort à l'âge de 104 ans

M. Teillaud, demeurant à Saintes-Foy-de-Longas (Dordogne), vient de mourir dans cette commune à l'âge de 104 ans. Il était né, en effet, le 2 août 1819.

Cinq fois millionnaire il est arrêté pour vagabondage

Et le maïs ?

Au lieu de 5.131.740 hectares en 1922, il a été emblavé, en 1923, 5.527.710 hectares, soit une augmentation de 395.970 hectares, ce qui a permis à M. Chéron de dire que la récolte de blé était, en 1923, presque suffisante pour la consommation du pays.

Hélas ! c'était crier bien vite victoire, car, en réalité, est-ce que tout ce blé servira à la consommation des habitants ?

On nous a fait observer qu'il y aurait des mécomptes, parce que l'agriculteur ne vend pas son blé à un prix rémunérateur, en proportion du prix de la farine, et on nous dit aussi, de divers côtés, que le mécontentement des agriculteurs est grand, parce que le maïs manque et parce qu'il est vendu aussi cher que le blé.

Que fera le propriétaire ? Déjà, la menace se précise. Il donnera le blé aux animaux.

Ainsi, notre confrère de l'Express du Midi, publie la lettre suivante d'un propriétaire du Gers.

« L'Express du Midi » a publié, le 29 août, une lettre de M. Rendu relative à la baisse injustifiée du blé ; mais je crois que votre correspondant a oublié d'appeler l'attention du Ministre de l'Agriculture sur un des côtés de la question des plus importants.

Vous savez que, par suite de la sécheresse, la récolte du maïs sera déficitaire dans le Sud-Ouest, et le prix de cette céréale deviendra égal ou peut-être même supérieur à celui du blé ; il l'est déjà et augmentera encore.

Les agriculteurs se préoccupent déjà de la question et ils sont bien décidés à faire manger le blé par leurs bêtes, en remplacement de maïs. L'intérêt prime tout et ce ne seront pas des articles de journaux ou les obligations du Gouvernement qui empêcheront nos paysans d'agir au mieux de leurs intérêts immédiats.

C'est triste, soit : le geste de ce rural n'est pas à approuver. Et cependant, peut-on obliger le propriétaire à acheter du maïs pour nourrir son bétail à un prix plus élevé qu'il ne vend son blé ?

Certes, voilà une situation bien anormale, que M. Chéron n'avait pas prévue. Pourtant, depuis le commencement de la campagne agricole, on constatait que le maïs coûtait aussi cher que le blé. M. Chéron ne sait-il pas que la spéculation est pour quelque chose dans ce fait ?

Que fera M. Chéron, en présence de cette spéculation ? Recourra-t-il au décret interdisant de nourrir le bétail avec du blé ?

Dans tout cela, c'est encore le consommateur qui écopera. Le ministre de l'Agriculture se contentera de faire une belle harangue de plus, et il imposera un taux de blutage aux meuniers en recourant à cette fraude légale que l'on appelle l'incorporation des succédanés !

Nous le répétons, c'est encore le consommateur qui écopera.

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre et des pensions, M. le docteur Jardel (Amédée-Augustin-Jean-Marie), conseiller général du canton de Lauzès est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Voici, d'après l'Officiel, la citation qui motive cette haute distinction : « Croix de guerre. Praticien dévoué, qui a rendu les plus grands services aux mutilés et victimes de la guerre. »

Nous adressons au sympathique Docteur Jardel nos bien vives félicitations.

Par décret du ministre de l'intérieur, M. Davidou, maire de Gourdon, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nous sommes heureux d'adresser à M. Davidou nos bien vives félicitations.

Médailles d'honneur

La médaille d'honneur de la police municipale est attribuée à MM. Bras, garde-champêtre à Cahors et Pinguet, garde-champêtre à Figeac.

Nos félicitations.

Au 7^e

Dans la liste des officiers susceptibles d'être envoyés à bref délai sur un théâtre d'opérations extérieur, nous relevons le nom de M. Constans, chef de bataillon à titre définitif au 7^e d'infanterie, détaché au service de l'instruction physique.

Sous-officiers rengagés

Le 7^e d'infanterie est compris parmi les régiments où il existe des vacances de sous-officiers rengagés.

Gendarmerie

M. Pradel, ex-soldat, proposé par la Compagnie du Lot, est nommé gendarme (arme à pied).

P. T. T.

Mme Flauiac, dame employée à Paris, est nommée receveuse des P. T. T. à St-Cirq-Lapopie, en remplacement de Mlle Dournes, retraitée.

Services pénitentiaires

M. Suère, gardien-chef de la prison de Figeac est élevé à la 2^e classe et nommé gardien-chef de la prison de Mende.

LE PRIX DU PAIN

Le Maire de la Ville Cahors, Vu la loi du 5 avril 1884.

Vu l'avis de la Commission spéciale départementale du 24 janvier 1923.

Arrête : ARTICLE 1. — A dater du 5 septembre 1923 le pain de consommation courante est taxé dans l'étendue de la commune de Cahors à un franc 05 le kilogramme.

Sont qualifiés « pain de consommation courante » les pains de deux kilos et les pains d'un poids supérieur.

Les boulangers, doivent, sans que l'acheteur en fasse la demande, peser le pain et faire l'appoint du poids s'il y a lieu.

ARTICLE 2. — Les pains de deux kilos, longs, seront payés à raison de un franc 075 le kilo et devront peser exactement le poids.

Si des pains ronds sont demandés, le boulanger à défaut de ces pains devra donner des pains longs au prix de un franc 05 le kilo.

ARTICLE 3. — Sont qualifiés « pain de fantaisie » tous autres pains d'un poids inférieur à deux kilos. En raison de leur plus grande cuisson et de leur prix de fabrication plus élevé, ces pains seront vendus à la pièce, à raison de un franc 075 le kilo. Les pains dits de un kilo devront peser au minimum sept cent cinquante grammes et les pains dits d'un demi-kilo au moins trois cent soixante-quinze grammes.

ARTICLE 4. — Si la boulangerie n'est pas approvisionnée en pain de consommation courante le boulanger est tenu de livrer les pains de fantaisie en les vendant au poids et au prix du pain de consommation courante.

ARTICLE 5. — Le présent arrêté annule les arrêtés antérieurs portant fixation du prix du pain.

ARTICLE 6. — Il sera notifié à chaque boulanger qui devra en tenir un exemplaire affiché à l'endroit le plus apparent de sa boulangerie.

ARTICLE 7. — Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à la loi.

LA CHASSE

Dimanche, jour d'ouverture de la chasse, a permis aux nombreux nemrods que compte notre ville, d'accomplir des exploits cynégétiques.

Il parait, toutefois, que ces exploits n'ont pas été nombreux ; beaucoup de chasseurs sont rentrés bredouilles. Ce sera pour une autre fois.

Mais aussi, disait un chasseur, nous étions trop nombreux ! On risque même des accidents.

A ce sujet, notre confrère le « Quotidien » fait les réflexions judicieuses suivantes : « On compte déjà de nombreux accidents mortels. »

La facilité avec laquelle les permis sont accordés en est la cause.

Pour être autorisé à conduire une automobile il vous faut subir un examen, et bientôt même il vous sera demandé compte de vos aptitudes physiologiques.

Rien de cela pour avoir le droit de chasser.

Vous pouvez ne pas savoir viser ni épauler, ne rien connaître au fonctionnement de votre arme, être myope, alcoolique, demi-fou, pourvu que vous acquittiez le droit fiscal exigé et que vous remplissiez les formalités administratives prescrites, vous voici admis à promener votre fusil — chargé — et votre inexpérience à travers champs et fourrés.

Ce qui surprend, c'est qu'il n'y ait pas davantage encore de victimes humaines au tableau des chasseurs.

Il est évident que pendant la période de chasse, il n'est pas prudent d'aller faire une sieste au coin d'une haie. Les apprentis chasseurs qui entendent un léger bruissement derrière une haie, sont persuadés qu'un lapin se cache et, au jugé, lâchent leur coup de fusil.

D'autres sont d'une grave imprudence ; ils tirent d'un coléau, face à la route et tant pis pour le passant qui reçoit quelques grains de plomb dans les mollets.

Cela s'est produit maintes fois, à Cahors, voire sur la route de Toulouse.

L. B.

Tour du Sud-Ouest cycliste

Les coureurs du « Tour du Sud-Ouest cycliste » sont passés à Cahors, lundi matin, le premier, à 10 h. 1/2. Le départ avait eu lieu à Brive à 6 h. 1/2.

Un contrôle avait été organisé au Café Tivoli : il était fait par MM. Horsiangous et Martin, starter du Bordeaux-Paris, et par MM. Lestandi, Gagnayre, Orliac, Desprats, Escoffre, Lacombe, Chabert, Milhas, de l'U. V. F. de Cahors.

Le ravitaillement avait été assuré par les maisons Peugeot et Faret.

Le premier arrivé a été le coureur Polard, le 2. Brizon : Piquemal, Wezemaël, Fontan, suivis d'un fort peloton de coureurs sont arrivés ensuite.

L'arrêt de chaque coureur, à Cahors, était de 2 minutes, pour signer le passage au contrôle.

Un service d'ordre avait été organisé sur les Boulevards par la gendarmerie et la police, il n'y a pas eu d'incident.

A 11 heures, les 46 coureurs étaient repartis pour Montauban.

DU LUXE !

On sait l'abus que l'on fait des mots étrangers employés dans le libellé des enseignes des affiches.

En matière de sport, on n'emploie même que des mots étrangers, au point que même beaucoup de personnes qui s'intéressent aux sports ne comprennent pas ces mots qu'ils répètent, évidemment avec une prononciation tout à fait cocasse.

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à se tenir sur un terrain de sport et entendre baraginer les mots anglais qui font prime dans le langage sportif.

Au surplus, il n'y a qu'à pénétrer dans un magasin dont l'enseigne est libellée en étranger et l'on entendra soit le commis, le plus souvent le patron écorcher ces mots étrangers.

Mais, voilà, c'est très chic, c'est à la mode.

Eh bien, on ne verra plus, disent les « Informations Parisiennes », des « peluqueros » ni des « lavatories », ni des « Michel's Palace », ni des « bars », ni des « posadas », ni des « fondas », ni des « Dupont's Hôtel », ni des « hair dresser », ni des « furs » ni aucun de ces mots qui font hurler de désespoir ceux qui gardent le culte de la vieille langue ancestrale.

Cela purifiera la littérature et remplira la caisse de notre trésorerie qui paraît affectée de sécheresse.

Où, mais malheureusement, cela ne se fera pas, du moins chez nous.

Car c'est en Italie que cette mesure va être appliquée, et nous aurions aimé réellement que M. de Lasteyrie eût eu la même idée, pour le mieux-être de nos finances.

Après tout, ce n'est qu'avec taxe de luxe ; et n'est-ce pas du luxe que de mettre sur la porte d'un magasin des expressions, des mots que beaucoup de clients ne comprennent pas ?

Combien étaient plus expressives les vieilles enseignes qui existent encore dans certaines de nos campagnes.

Un plat à barbe indiquait la boutique du perruquier, un fer à cheval, celle du maréchal-ferrant ; et la pipe, un débit de tabac, etc., etc.

C'était plus simple, et tout le monde comprenait, même les étrangers !

L. B.

Perceptions

L'Officiel publie le tableau d'avancement des percepteurs pour 1923. Nous relevons les noms suivants des percepteurs du Lot inscrits à ce tableau.

Hors classe (2^e catégorie) : M. Soulladié, à Gramat.

1^{re} classe (1^{er} échelon) : MM. Ragonneau, à St-Céré ; Marcenac, à Luzzech ; Roche, à Labastide-Murat ; Solignac, à Duravel ; Calvet, à St-Germain ; Cayla, à Limoges ; Grangé, à Puy-l'Evêque ; Charpentier, à Gourdon (banlieue) ; Delpeuget, à Calus.

2^e classe (2^e échelon) : MM. Jamiot, à Montcuq ; Baumel, à Lalhenque ; Surchamp, à Thémines.

2^e classe (1^{er} échelon) : MM. Feyt, à Castelnaud ; Neuville, à Cahjac ; Hugon, à Livernon ; Marty, à Bagnac ; Desgraves, à Autoire ; Couailhac, à St-Géry ; Gazeau, à Gréalou ; Jammes, à Cabrerets ; Cagnac, à Cazals.

3^e classe : MM. Troupel, à Souceyrac ; Gandois, à Prudhomat ; Arnaudet, à Lauzès, Verdier, à Bach.

Nos félicitations.

Classement des perceptions

L'Officiel publie les modifications suivantes apportées au classement des perceptions du Lot :

Les perceptions de Duravel, Lalhenque, Limoges, Sauzet, Camburat, St-Félix, Payrac Salviac qui précédemment, étaient de 2^e classe ne seront plus que de 3^e classe.

La perception de Pern, de 3^e classe est placée dans la 4^e classe.

La perception de Souceyrac, de 4^e classe passe à la 3^e.

Pauvres enfants

Sous ce titre, dans notre numéro de vendredi, nous avons joint nos protestations à celles qui ont été élevées par nos confrères parisiens et régionaux contre la façon dont les Pupilles de la Nation avaient été traités aux Sables-d'Olonne.

Comme nous avons mentionné que parmi ces enfants, il y en avait 40 du Lot, nous relevons de la section de l'Office départemental des Pupilles du Lot, la note suivante :

1^{er} « La colonie de Pupilles du Lot placés aux Sables-d'Olonne pour le mois d'août, comprenait 43 enfants. Ce groupe se trouvait sous la surveillance et le contrôle de deux veuves de guerre du département. Logés dans les bâtiments de l'hôtel des Marmousets des Pins, nos pupilles étaient convenablement couchés et nourris dans des conditions excellentes. Ils ne se sont jamais trouvés parmi les enfants dont le placement a motivé l'article du « Petit Parisien ».

2^e « A la date du 11 août, quelques cas d'angine diphtérique ayant été reconnus par M. le docteur Manne, médecin de l'établissement, et une épidémie étant à craindre, toutes dispositions furent prises d'urgence (le 12 août au soir, tous les enfants en état de supporter le voyage furent rapatriés et rendus à leur famille, comme il a été fait pour les enfants de la Haute-Vienne. »

C'est avec plaisir que nous enregistrons que les Pupilles du Lot n'ont pas eu à se plaindre de la façon dont furent traités, en général, les Pupilles qui étaient aux Sables-d'Olonne, et nous nous empressons de formuler

des vœux pour le prompt rétablissement des Pupilles du Lot qui auraient pu être atteints d'angine diphtérique.

L. B.

Véloce-Sport Cadurcien

Le Véloce-Sport Cadurcien organise pour le dimanche 16 septembre prochain une course cycliste Cahors-Douelle, par Labéraudie, Pradines, Douelle et Mercuès, en trois tours de circuit, soit 77 km., ouverte à tous les coureurs du département, débutants et 4^e catégorie, licenciés ou non.

La remise des dossards aura lieu à partir de 13 h. au siège social, grand Café de la Promenade. Le départ de la course sera donné à 14 h. précises, au Pont Valentré. L'arrivée sera jugée place des Mobiles.

La traversée de la ville est neutralisée pour dix minutes entre les Mobiles et le passage à niveau du Pont Valentré.

Voici la liste des prix attribués à cette course :

1^{er} prix : 50 fr. ; 2^e prix : 40 fr. ; 3^e prix : 25 fr. ; 4^e prix : une breloque.

En outre, à chaque tour du circuit, les prix suivants seront disputés au sprint : 1^{er} prix : 10 fr. ; 2^e prix : 5 francs.

Les engagements sont reçus jusqu'au 15 septembre au soir, chez M. Salgues, négociant, rue Wilson, Cahors, moyennant le droit d'engagement de 2 fr., pour les licenciés et de 3 fr. pour les non licenciés.

Le Véloce-Sport organise ce même jour sur la place Gambetta un concours de ballonnets, avec des prix nombreux et intéressants, qui promet de remporter le plus vif succès. Les ballonnets seront gonflés à l'hydrogène et tout permet d'espérer qu'ils iront très loin.

Nous publierons prochainement la liste des prix.

Le Véloce-Sport rappelle que tout jeune homme désireux de s'adonner au sport cycliste et résidant dans une localité du département ne possédant pas de société cycliste, peut s'affilier au Véloce-Sport Cadurcien. Outre des liens étroits de camaraderie sportive, cette adhésion lui permettra de disputer challenges et courses, au nom du club et de participer à la saison prochaine qui promet d'être particulièrement brillante.

L. B.

Actes de probité

M. Cabos, Joseph, propriétaire à Goudal (Montpezat-du-Quercy) a trouvé 10 billets de 5 francs. Les lui réclamer.

M. Picot, peintre, rue du Lycée à Cahors, a trouvé une montre remontée en argent.

M. Vinel, Henri, âgé de 8 ans, demeurant rue Louis-Dubois, a trouvé un portefeuille contenant une somme assez importante.

M. Alazard, propriétaire à St-Henri, a trouvé 2 agneaux.

M. Séguy Pierre, 14 ans, a trouvé une montre en argent avec chaîne.

M. Alagnou, agent de police, a trouvé un portemonnaie contenant 40 fr. 10 qu'il a remis à la personne qui l'avait perdu.

Au violon

Samedi soir, les agents trouvaient affalé dans une rue un individu en état complet d'ivresse qu'il fallut transporter sur le brancard au violon municipal.

C'est un nommé Louis Corny, 52 ans, sans profession, sans domicile fixe qui sortait de prison il y a à peine 8 jours, où il avait purgé une peine pour vagabondage.

Cette fois, on lui a laissé cuver son vin en toute tranquillité ; il n'a été relâché que lundi et pour tout repas il n'eut qu'un litre d'eau et une boule de pain, régime dont il s'est montré, du reste, très satisfait.

Fête de St-Georges

Dimanche et lundi, le faubourg St-Georges était en fête. Organisée par les hommes mariés du faubourg, la fête eut un éclat inaccoutumé. Les décors étaient du meilleur goût et quant aux illuminations, elles furent ravissantes.

Sur la place St-Georges, sur les routes de Lalhenque et de Toulouse, il y avait foule de danseurs qui, jusqu'à minuit, aux sons d'un excellent orchestre, se livrèrent aux plaisirs de la danse.

Dans la journée de lundi, la jeunesse fut fort intéressée par divers jeux et le soir, c'est avec un entrain superbe que fut dansé le grand père.

Nos félicitations aux organisateurs.

AVENIR CADURCIEN

Programme du Jeudi 6 Septembre 1923 Sous le Ciel Bleu (pas redoublé). Petit Secrel (pavane). Roux. Les Salmibanques (fantaisie). Gama. Eola (valse). Kessels. Marche Joyeuse (pas redoublé). Allier.

Allées Fénelon, de 21 h. 30 à 22 h. 30

VITICULTEURS ! commandez d'urgence les MULTILEVURES JACQUEMIN pour l'amélioration des Vendanges et tous les Produits Viticoles Pharmacie Paul GARNAL — CAHORS

Arrondissement de Cahors

Limogne

Foire. — La foire de samedi 1^{er} septembre, favorisée par le beau temps, a été très importante en fait de transactions. Hausse au foirail.

Cours pratiqués : Bœufs de travail, de 3.200 à 3.500 fr. ; vaches, de 2.200 à 2.800 fr. ; bouvillons, de 1.600 à 2.000 fr. ; veaux, 4 fr. le kilo ; agneaux, de 80 à 90 fr. ; brebis, de 100 à 120 fr. ; cochons pour la charcuterie, de 3,75 à 4 fr. le kilo, poids vif ; porcelets, de 200 à 250 fr. pièce, suivant grosseur.

Halle aux grains : Blé, 64 fr. les 80 kilos ; avoine, de 34 à 36 fr. les 50 kilos ; fèves, de 75 à 80 fr. l'hectolitre ; pas de maïs, ni pommes de terre à cause de la sécheresse.

Poulets, 4,50 ; poultes, 3,50 ; dindons, 3,50, le tout le demi-kilo ; oies à engraisser, de 50 à 60 fr. la paire, suivant grosseur ; lapins domestiques, 1,50 la livre.

Gibier. — La chasse n'étant ouverte que le 2 septembre, les cours ne sont pas établis.

Fromages du pays, 2 fr. la douzaine ; œufs, 4,50 la douzaine.

Jardinage assez abondant, à des prix très élevés : plants de choux, 4 fr. le paquet de cent ; plants d'oignons, 2,50 le paquet ; tomates, 1 fr. le kilo ; melons, de 2 à 3 fr. pièce ; choux pommés, de 2 à 2,50 pièce, le tout suivant grosseur.

Albas

Incendie. — Dimanche, vers sept heures du matin, un incendie s'est déclaré à l'étable à prunes de M. Monville, demeurant au moulin d'Albas, à trois cents mètres du bourg.

Prévenu hâtivement par le locsin, le personnel chargé du fonctionnement de la pompe à incendie s'est rendu aussitôt sur les lieux du sinistre, où le feu fut vite circonscrit, grâce à l'eau du canal qui se trouvait à vingt mètres de la maison incendiée et qui permettait d'alimenter abondamment la pompe à incendie.

Les dégâts sont minimes.

Grézels

La foire. — Notre vieille foire à bœufs du 31 août, la plus réputée de la région, n'a pas été favorisée par le temps. Une pluie abondante souhaitée depuis de longs mois par nos braves cultivateurs n'a pas cessé de tomber pendant toute la journée.

Néanmoins le foirail était abondamment garni ; de nombreuses paires de bœufs y avaient été amenés. La vente a été assez active. Voici les cours pratiqués :

Foirail aux bœufs : Les cours se maintiennent sans tendance à la hausse. Bœufs de 1^{re} qualité, de 4.500 à 5.000 fr. ; bœufs de travail, de 3.700 à 4.200 fr. ; bœufs moyens, de 3.000 à 3.500 fr. ; bouvillons, de 1.800 à 3.200 fr., le tout la paire.

Le marché à la volaille a été à peu près nul ; les quelques douzaines d'œufs apportées ont été vendues 4 fr. 50 l'une.

Jardinage abondant vendu à un prix élevé.

Les marchands étalagistes ont fait de bonnes recettes.

Pas d'accident à signaler.

Montcuq

Comice cantonal agricole de Montcuq. — Les membres du Comice sont instamment priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu, le dimanche 16 septembre prochain à 10 heures du matin, heure nouvelle, dans une des salles de la mairie de Montcuq, siège du Comice.

Ordre du jour : Lecture du procès-verbal de la dernière séance ; Approbation des comptes de M. le Trésorier ; Renouvellement des membres du bureau (art. 9 des statuts) ; Admission de nouveaux membres ; Paiement des cotisations ; Concours de 1923 ; Questions diverses ;

Le Secrétaire Général, J.-B. PLANACASSAGNE.

St-Matré

Accident. — Jeudi dernier, le jeune Arnaud Fernand âgé de 16 ans, venait d'une source voisine de notre localité chercher de l'eau et en avait rempli deux barriques qu'il avait placées sur une charrette traînée par deux bœufs.

A un moment donné, ceux-ci effrayés on ne sait pourquoi, s'emballèrent et le jeune conducteur qui était monté sur la charrette fut projeté sur le sol. Une roue du lourd véhicule lui passa sur la poitrine.

Relévé quelques instants après par plusieurs personnes, il reçut les soins exprimés du docteur Penardiers lequel déclara que l'accident n'aurait pas de suites graves.

Puy-l'Evêque

Probité. — Ces jours derniers, M. Castanier, marchand de bestiaux, se trouvant en tournée du côté des causses du Bouljé, perdit son portefeuille contenant la somme de 1.350 francs.

M. Emile Caumon, l'ayant trouvé, s'empressa d'en aviser le propriétaire, qui fut tout heureux de rentrer en possession de son bien.

Nos félicitations à M. Caumon pour son acte de probité.

St-Cirq-Lapopie

Les sangliers. — Le 28 août, vers dix heures du soir, un superbe sanglier a été tué à l'affût, dans le bois de Bogros, commune de Saint-Cirq-Lapopie, par M. Jean Armand, résidant à Bogros.

Nous félicitons sincèrement M. Armand, qui, malgré ses 72 ans sonnés, est un intrépide tueur de sangliers.

Bouziès

Accident. — Le 30 août dernier, M. Grégory, maçon, allait avec son cheval prendre de la chaux au lieu dit Port-Calgue. Dès son arrivée, il rangea son cheval et commença le chargement. Bientôt, le cheval fit un écart et s'abattit. M. Grégory s'empressa vivement de dételon son cheval, mais celui-ci glissa de nouveau, tomba dans le Lot, très profond en ce lieu, et entraîna son conducteur. Le cheval se noya et M. Grégory ne

Il dit que la subvention modeste que pourrait donner le Conseil serait sans effet et propose d'appuyer simplement la demande auprès du département. Approuvé.

Il est ensuite décidé qu'une bascule ayant un tablier de 1 m. 50 sur 1 m. et d'une force de 800 kilos sera installée à côté de l'autre pour pouvoir peser exactement les veaux et autres animaux de faible poids. Le prix prévu est de 1.400 francs.

M. le Maire est autorisé à faire cette acquisition.

M. le Maire propose d'adresser des remerciements à M. Bouat, conseiller général qui a demandé et obtenu qu'un train supplémentaire du soir ait lieu les jours de foire de Cahors et de le prier de faire les démarches pour ce train ait lieu tous les samedis. Approuvé.

Le Conseil approuve ensuite le maintien de la taxe vicinale pour les prestations.

M. le Maire expose ensuite qu'en ce qui concerne la concession électrique, les cahiers des charges ratifiés avaient été renvoyés pour les mettre au net et les faire signer à nouveau aux concessionnaires.

Ces derniers les ont reçus et doivent les retourner à M. l'ingénieur en chef qui les soumettra à la signature de M. le Préfet.

Il ne saurait tarder d'aboutir à une solution définitive.

Sur une demande de classement de croisées du XII^e siècle dans l'ancien château, propriété de Mlle Portal et de Mme Comnac, le Conseil décide que ces derniers repoussent le classement. Il n'a pas à donner d'avis.

M. Floi Bosc demande à faire des ouvertures sur une des façades de sa maison donnant sur la place du marché. Approuvé.

M. Cassayre, garde supplémentaire, demande une augmentation pour les jours de foire.

Renvoyé au budget.

La séance est levée à 19 heures.

Fluie bienfaisante. — Une pluie douce a duré toute la nuit du 30 au 31 et une grande partie de cette dernière journée à la grande satisfaction des propriétaires inquiets du peu de développement du raisin.

Névrologie. — Vendredi 31 août, à 16 heures, ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de Mme Maria Delsol, épouse de M. Jean-Marie Frauciel, facteur des postes, décédée jeudi soir, à l'âge de 27 ans, à la suite d'une crise d'urémie. Elle laisse un petit garçon de 4 ans.

En cette pénible circonstance, nous adressons à M. Jean-Marie Frauciel et à toute la famille nos sincères condoléances.

Assier

Echo de la fête. — Favorisée par un temps splendide, notre fête des 26 et 27 août courant, avait attiré dans notre antique cité une affluence considérable de visiteurs.

Grâce à l'esprit d'initiative de ses organisateurs, MM. Lacarrière et Armand, grâce surtout à leur inlassable activité et à leur zèle vraiment dignes d'éloges, les diverses parties du programme ont été des mieux réussies. Exécuté sur les bords de l'Homme, par l'excellent artificier qu'est M. Cousy, de Reyrevignes, le feu d'artifice, en particulier, a fait l'admiration de tous.

Quant à la musique de la fête, nous ne saurions mieux faire son éloge qu'en constatant, tout simplement, que, sous son charme irrésistible, des octogénaires en avaient oublié leur âge, et se mêlant aux groupes jubilonants de leurs plus petits, avaient dansé à maintes reprises la « bourrée d'Auvergne » qui reste et restera toujours la danse des danses. Nos félicitations aux organisateurs de cette superbe fête.

St-Céré

École primaire supérieure de filles. — Nous donnons ci-dessous les résultats des examens de l'année scolaire 1922-1923 :

1. Concours d'admission à l'École normale. — Mlle Renée Lescure, de Cornac, reçue n. 2 (E. N. de Cahors); Yvonne Brunie, de Floirac, reçue n. 3 (E. N. de Cahors); Mary Clédel, reçue à Rodez.

2. Brevet élémentaire. — Mlles Andrée Cayrol de St-Céré; Henriette Cellier, Clémence Dalbos, de Carayrac; Sarah Fayet, de Gagnac.

3. Brevet d'enseignement primaire supérieur. — Mlles Andrée Cayrol, de St-Céré; Henriette Cellier, de St-Céré; Laurence Déjannes, de Latouille; Marguerite Delpech, de Thémies; Sarah Fayet, de Gagnac; Marie-Louise Proupech, d'Estal.

4. Bourses d'enseignement primaire supérieur. — Mlles Renée Cayrol de Cardailiac (2^e série); Germaine Galaret de Loubressac; Yvonne Chanut, de Bordeaux (1^{re} série); Yvonne Frignat, de St-Vincent (1^{re} série); Georgette Lacaze, de Ruyres (1^{re} série).

5. Certificat d'études primaires. — Mlles Marguerite Lavaur (mention très bien); Yvonne Faux (bien); Raymond Cellier (bien); Henriette Labrousse (bien); Madeleine Vieu (assez bien); Noémie Calvet (assez bien); Gabrielle Pratoucy (assez bien); Fernand Caussil (assez bien); Marthe Soumace, Hélène Charles, Jeanne Lescure, Paulette Born, Marthe Carbonnière, Antoinette Rougery.

Au total, 32 succès. Ces beaux résultats font le plus grand honneur à Mme la directrice, au personnel enseignant et cet établissement d'instruction et aux lauréats.

Etat-Civil du mois d'août. — Naissances: Lucien Lacayrouze, rue Pasteur; Robert Lestrade, rue Faidherbe. Décès: Céline Larnaudie, veuve Ventach, s. p., 60 ans, rue de Trémille; Justine Delmas, veuve Frescaline, s. p., 72 ans, place de l'Eglise; Rosaïe Gracette, cultivatrice, célibataire, 62 ans, domiciliée à Latouille-Lentillac, à l'hôpital-hospice; Gabriel Taurand, 13 ans, quai des Récollets.

Mariage: Adolphe Lescure, instituteur, et Maria Delprat, institutrice. Divorce: Jean Lescure et Maria Cayzac.

Publication de mariage: Alfred Rougier, chauffeur d'autos, et Claudine Cassan, s. p., rue du Roubinet.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Foire de la Saint-Louis. — La foire du 1^{er} septembre, dite de la Saint-Louis, a eu une importance exceptionnelle pour la saison, à cause, sans doute, de la pluie qui est tombée abondamment la veille dans toute la région.

Tous les marchés étaient bien pourvus, surtout celui des bœufs, et il s'est traité de nombreuses affaires malgré les augmentations des cours. Cours moyens pratiqués: Bœufs gras, 150 fr. les 50 kilos; bœufs d'attelage, de 3.000 à 4.000 fr. environ; bouvillons, de 1.500 à 2.500 francs, selon grosseur; moutons gras, de 3,50 à 4 francs le kilo; pores de charcuterie, 270 francs les 50 kilos, porcelets, de 130 à 150 francs pièce; oies à engraisser, de 60 à 70 francs la paire; plus petites, 25 francs l'une, canards à gorger 28 francs la paire; petits canards communs, 12 francs la paire; mulâtres, 18 francs la paire.

Volailles: Poules, 3,25; poulets, 3,50; lapins domestiques, 2,50, le tout le demi kilo; œufs 4 francs la douzaine.

Beaucoup de légumes, de plants de légumes et de fruits à des prix élevés: Choux, en diminution, 3 francs pièce; melons de 2 à 3 fr. chacun; tomates, 0,50 le demi-kilo; poires, 2,40 la douzaine; pêches, de 1 à 2,50 la douzaine; salaisins, 1,50 la botte; salades, 0,75 l'une; raisins chasselas, 6 francs le kilo; poireaux, 0,10 pièce; oignons, de 0,15 à 0,20 l'un.

Transfert d'un prisonnier. — Le sujet italien Amédéo Angeli, 33 ans, vient d'être transféré de Figeac à la maison d'arrêt de notre ville par la gendarmerie figeacoise.

Il aura à répondre d'un vol de sucre commis à la gare de Gramat et dont nous avons entretenu récemment nos lecteurs, au préjudice de M. Souladie, épiciers.

Angeli a été interrogé par le juge d'instruction à son arrivée ici. Il n'a pas reconnu les faits qui lui sont reprochés et a invoqué un alibi.

Il est allé rejoindre son co-accusé Casagrande, précédemment arrêté à Decazeville et transféré à Gourdon la semaine dernière.

Le troisième inculpé, Sanchère Salvador, sujet espagnol, sans domicile, est en fuite et fait l'objet d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction.

La quantité de sucre soustrait dépasse 100 kilos.

Alvignac-Miers

Soirée artistique. — Jeudi dernier eut lieu la grande soirée de gala organisée par l'Opéra et de l'Opéra-Comique, avec le concours de M. Lasfargues, directeur du grand hôtel de la Source.

La salle était comble, les buveurs d'eau de Miers, les châtellains des environs et les touristes de passage assistaient à cette soirée et applaudirent chaleureusement.

Mlle Mercédès Francis, première chanteuse du théâtre khédivial du Caire, qui, grâce à son talent de chanteuse légère, sut être, tout à tour, une séduisante Manon et une ravissante Jeannette.

M. Borelli, ténor léger, très en forme; M. Vienne, basse chantante, devant qui s'ouvre une belle carrière; M. Fréjaville, notre compatriote, jeune baryton d'avenir.

N'oublions pas Mlle Jane Villieu, de la Gaîté Lyrique, qui, au piano, s'acquitta brillamment d'une tâche ardue.

Nos meilleurs compliments à ces consciencieux et excellents artistes, et nos remerciements à M. Lasfargues.

Rocamadour

Projet d'adduction d'eau potable. — Le ministre de l'hygiène publique et le directeur de l'Office national du tourisme avaient désigné M. Martel, le célèbre explorateur de Padirac, pour étudier sur place la question de l'érection de Rocamadour en station de tourisme et en particulier, le captage de la source de Varagne, en vue d'alimenter la station en eau potable.

De l'enquête faite par M. Martel, en juillet dernier, il résultait qu'une somme de 1.000 fr. était dès maintenant nécessaire pour les fouilles et recherches en profondeur de la source.

Le conseil municipal, réuni à cet effet, le 26 août dernier, n'a pu trouver un terrain d'entente sur cette importante et vitale question.

Martel

Raid hippique. — Le raid hippique qui s'est couru à Martel, le jour de la fête du 19 août dernier avait si bien réussi que l'on pouvait s'attendre à ce que cette initiative soit bientôt suivie. Le Comité des fêtes de Souillac est en effet en train d'organiser pour dimanche prochain 9 septembre un nouveau raid, lequel nous l'espérons, réussira, à son tour pleinement.

La première partie de ce raid doit s'effectuer sur le parcours Souillac-Martel et retour, et nous sommes heureux de signaler à la population de la région qu'il y aura arrêt à Martel pour contrôle et signature dimanche matin vers 10 heures. Tous nos compliments aux organisateurs souillacois avec tous nos souhaits de complète réussite.

Souillac

Programme des fêtes des 8, 9 et 10 septembre. — Nous sommes heureux de mettre sous les yeux de nos lecteurs un programme savamment élaboré, avec des jeux inédits :

Samedi 8 septembre. — Retraite aux flambeaux et bals populaires places du Puits et de la Mairie.

Dimanche 9. — A 8 h. 30, réception de la musique à la gare et concert; à 9 h., départ du raid hippique Souillac-Martel-Souillac (1^{er} étape de 30 kilomètres); à 11 h. 30, apéritif-concert, place du Puits; à 14 heures, courses de bicyclettes et parapluies fleuris (300 fr. de primes); à 15 h. 30, départ du raid hippique Souillac-Sarlac-Souillac (2^e étape, 56 kilomètres); à 16 h., bals sur diverses places; à 17 h., concert place de la Mairie; à 21 h., brillant feu d'artifice sur la butte du champ de foire; à 22 h., bals de nuit, batailles de confetti.

Lundi 10. — A 9 h., réveil en musique, jeux divers sur les différentes places; à 11 h., apéritif-concert place de l'Eglise; à 14 h., courses de bicyclettes demi-fond, vitesse et 50 kilomètres; 500 fr. de primes. Les engagements accompagnés de la somme de 3 fr., devront être adressés à M. P. Touzard, à Souillac; à 17 h., lancement d'un ballon; à 21 heures, bals champêtres et batailles de confetti.

Nota. — Le comité décline toute

responsabilité concernant les accidents qui pourraient se produire pendant la fête.

Raid hippique. — Voici le programme du grand raid hippique attelé, organisé pour le dimanche 9 septembre courant :

1^{re} étape: Départ 9 h. 30; Souillac-Martel et retour (30 kilomètres). Neutralisation de 4 heures.

2^e étape: Départ 15 h. 30; Souillac-Sarlac et retour (56 kilomètres). 1^{er} prix, 500 fr.; 2^e, 300 fr.; 3^e, 200 fr.; 4^e, 100 fr.; 5^e, 50.

De nombreuses primes seront allouées aux premiers des étapes de Martel et de Sarlat.

Les engagements pour le raid seront reçus jusqu'au 6 septembre inclus, dernier délai, par M. André Bizac, et devront être accompagnés de la somme de 5 francs.

Prière également de vouloir bien donner le signalement de la bête, sexe, âge, robe, taille, nom sous lequel la bête doit courir.

Arts et Manufactures. — C'est avec plaisir que nous relevons sur la liste des candidats reçus aux examens des arts et manufactures le nom de notre jeune compatriote souillacois George Pivrandan.

En cette agréable circonstance, nous lui adressons ainsi qu'à ses parents nos félicitations les plus sincères.

Salviac

Incendie: un mort. — Mme Peyrilles, du village de Picaron, commune de Lavercazière, avait mis jeudi le feu à un chaume afin de détruire les mauvaises herbes; éfrayée par les ravages du feu qui gagnaient un tas de fagots qui constituait la provision d'hiver, elle s'acharna contre l'incendie mais vaincue par la fatigue elle s'affaissa et fut brûlée vivante.

Le lieu de Picaron est très désert, son mari âgé chercha sa femme en vain toute la nuit et l'appela sans réponse.

Le lendemain, à l'aube, à l'aide des voisins on fit des recherches et la pauvre vieille femme fut trouvée carbonisée près du tas de fagots brûlés.

La gendarmerie de Salviac et M. le Dr Cambarnac se sont transportés sur les lieux pour constater le décès.

Marchés aux prunes

Port-Sainte-Marie. — Samedi, s'est ouvert sur notre place, le premier marché de la saison. La récolte cette année étant des plus abondantes, nous comptons que les marchés seront des plus importants.

Apport de ce jour, 1^{er} septembre: 20 à 25 quintaux environ. Cours pratiqués au demi-kilo: Les 60-4, 120 fr.; 70-4, 90 fr.; 80-4, 70 fr.; 90-4, 45 fr.; 100-4, 35 fr.; 110-4, 20 fr.; fretin 10 à 15 fr., le tout par 50 kilos.

Villeneuve-Sar-Lot, 1^{er} septembre. — Apport 660 quintaux. Cours pratiqués: Fretin, 15 fr.; 120-5, 20 à 25 fr.; 100-5, 35 à 45 fr.; 90-5, 45 à 60 fr.; 80-5, 60 à 75 fr.; 70-5, 80 à 100 fr.; 60-5, 100 à 120 fr.; le tout les 50 kilos.

Vente calme.

Seyches, 2 septembre. — Voici les cours pratiqués à notre marché du 1^{er} :

Apport, de 5 à 600 quintaux environ. Vente active: Les 60-5, 140 à 150 fr.; les 70-5, 95 à 100 fr.; 80-5, 75 à 80 fr.; 90-5, 50 à 55 fr.; 100-5, 30 à 35 fr.; 110-5, 20 à 25 fr.; fretin, 10 à 15 fr., le tout les 50 kilos.

Lauzun, 2 septembre. — Marchés aux prunes du 1^{er}. Apport, 250 quintaux. Vente lente, 50 quintaux inventés. Cours pratiqués: Les 70 à 75 fruits au demi-kilo, de 75 à 80 fr.; les 80-5, de 45 à 50 fr.; les 90-5, de 40 à 45 fr.; les 100-5, de 37 à 40 fr.; les 100-5, de 30 à 33 fr.; fretin, de 20 à 25 fr., le tout les 50 kilos.

LA PHOSPHORE GARNAL

Médication iodocyanique phosphatée Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon: 10 francs UN SEUL MODÈLE DE FLACON GRAND PRIX UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

Dernière heure

La crise italo-grecque

Rome dénie la compétence de la S. D. N.

D'après une note Reuter, le gouvernement italien a fait savoir officiellement à la Grèce que le conflit italo-grec n'est pas du ressort de la Société des Nations.

L'émotion à Genève

On a appris à la fin de l'après-midi de lundi, à Genève, la décision du gouvernement italien déclinant la compétence de la Société des Nations pour le règlement du différend italo-grec. Cette nouvelle a causé une vive impression sur les 45 délégations actuellement à Genève.

En présence de cette situation, toutes les autres préoccupations ont disparu, et l'impression générale est que le conflit italo-grec aura des répercussions sur les délibérations de Genève.

Le cataclysme au Japon

Le chiffre des victimes

D'après les dernières nouvelles du Japon, le chiffre des victimes du tremblement de terre serait très élevé.

Il y aurait 150.000 morts à Tokio!

Le ministre de la marine évalue le nombre des morts à 150.000 personnes, rien qu'à Tokio.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 55.

AU JAPON

3 millions de victimes

De Londres: Un télégramme d'Osaka annonce qu'aux dernières évaluations, le chiffre des victimes atteindrait 3 millions, dont 300.000 pour Tokio seulement.

Un télégramme de Pékin dit que le nombre total des victimes dépasserait 2 millions.

On croit que les Européens sont, en général, sains et saufs.

Leur quartier semble, en effet avoir été moins éprouvé.

La situation alimentaire est inquiétante, les possesseurs de stocks de riz élèvent leurs prix.

Le pillage a lieu sur une vaste échelle.

L'Italie et la Société des Nations

De Rome: La Tribuna annonce que le délégué italien à la Société des Nations a eu avec M. Mussolini deux longues conversations.

Il est reparti pour Genève emportant les décisions du gouvernement italien.

Si la Société des Nations ne se déclarait pas incompétente pour examiner le conflit, l'Italie s'adresserait à la Cour Suprême de Justice de La Haye, dans l'espoir que cette dernière pourra proclamer l'incompétence de la Société des Nations.

Le coût de l'occupation à Corfou

Athènes: Le ministre italien avait informé le gouvernement grec que le coût de l'occupation de Corfou devra être payé par la Grèce.

Le fascisme en Hongrie

De Prague: Une information de Prague annonce qu'un coup d'état fasciste en Hongrie, dirigé contre le cabinet Bethem serait sérieusement à craindre.

M. Baldwin ira-t-il à Genève?

De Londres: On considère comme

improbable dans les milieux politiques, que M. Baldwin se rende à Genève.

Dans le Riff espagnol

De Londres: Le Daily Mail apprend que les Rifains sont occupés à construire des tranchées en vue d'une nouvelle offensive contre les positions espagnoles.

Il ne faut pas confondre

la Quintonine avec les autres extraits, car l'heureuse combinaison des produits qui la composent, produits très actifs et judicieusement choisis, en font un produit de tout premier ordre.

La Quintonine, dose pour faire un litre de vin fortifiant, se vend 2 fr. 75. Pharmacie Orliac à Cahors.

AVIS

Le bureau de l'Enregistrement (chiffre d'affaires) est transféré du 23, rue des Carmes à la rue Fondue-Basse (Ancien hôtel Combelles).

ADJUDICATION

Le lundi 24 septembre 1923 à 10 heures du matin, il sera procédé à la Station Sanitaire de Montfaucon-du-Lot, Bureau du Directeur, à l'adjudication publique sous soumissions cachetées, pour la fourniture de la viande pendant le 4^e trimestre 1923.

Quantités approximatives: 4.600 kg. — Cautionnement: 1.200 fr.

Les soumissionnaires désireux d'y prendre part peuvent consulter le cahier des charges à la Station Sanitaire, Bureau du Directeur, tous les jours, de 8 heures à midi et de 14 heures à 16 heures.

ON DEMANDE

des Ouvriers peintres chez M. PICOT, entrepreneur de peinture

18, rue Président-Wilson

Chien perdu

Gros chien brack, marron très foncé avec collier, perdu dans la nuit de dimanche. Le ramener chez M. RIVIERE, place Rousseau. Récompense.

ON DEMANDE

Jeune fille, de 15 à 16 ans Pour garder un enfant

S'adresser au Bureau du Journal

SALON COUTURE PARISIEN

Robes, Manteaux, Fourrures

7, Quai de Regourd

Sera transféré le 15 OCTOBRE

8, Place du Marché

MINOTERIE

à cylind. et dépend. à SOUILLAC (LOT) act. p. turb. hyd. et vap. Prod. 120 balles p. jour. Proprié. 1^{er} ind. Bon état. Adj. 23 sept. 14 h. Et. BACHELIERE, not. SOUILLAC. Fac. trait. av. S'adr. aud. not. et M^{rs} MORAND, not., GIGNAC.

OCASION INTÉRESSANTE

A enlever pour un prix très modéré

1 lot de beaux orangers

S'adresser 65, B^d Gambetta, CAHORS

Marché de La Ville

3 Septembre 1923

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 ^e , poids vif		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	6.050	540	2,80	2,50	1,80
Vaches...					
Fœux...					
Veaux...	2.24	65	4,00	3,75	3,50
Moutons...	15.243	1.199	4,00	3,75	3,50
Porcs...	2.899		5,80	5,60	5,40

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur toutes les marchandises.

Fauleton du Journal du Lot 20

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

XIX

— Vous auriez dû vous marier, reprit Boleslas, vous êtes si bon ! Votre famille aurait été heureuse.

Le gros homme regarda par la fenêtre, d'un air un peu gêné; puis il se tourna vers son compagnon de route, dont le visage exsangue et les grands yeux lui remémorèrent des souvenirs lointains.

— A vous je puis le dire, fit-il, quoique je sois vieux et que je puisse paraître ridicule, j'ai aimé, jadis, une jeune fille parfaitement belle, et exquise... Je ne pouvais l'épouser, parce que je n'étais qu'un pauvre avocat d'obscur naissance, et qu'elle était de haute lignée. Mais je l'ai trop aimée, mon cher enfant; j'ai jamais pu m'attacher à une autre...

— Et maintenant, reprit-il après un silence, je suis heureux, en souvenir d'elle, de vous venir un peu en aide. Vous lui ressemblez tant... tant... au physique, au moral, jusque dans le malheur, hélas ! puisque, comme

elle, vous souffrez pour l'argent, et par Schultze ! Laissez-moi vous avancer quelque chose, en attendant que vous ayez trouvé une situation. Je vous en prie ! A quoi vous servira de vous ruiner la santé ? A ceci seulement, c'est que, si jamais votre père consent à céder à votre désir et à refaire ses comptes en rendant à ses débiteurs les sommes perçues, en trop, vous n'aurez plus la force de l'y aider. Laissez-moi vous donner de quoi vivre, juste de quoi vivre ; lorsque vous gagnerez, vous me rembourserez mes avances, si vous le voulez, sans intérêt. Nous sommes trois qui vous cherchons une situation...

— Trois ? interrompit Boleslas.

— Oui, trois. Ce bon Henri Braumann, qui remue ciel et terre, le comte Czarnitski, et moi.

— Je ne savais pas que le comte Czarnitski s'occupait de moi.

— Oui, il s'en occupe. Je lui ai parlé de vous; il s'intéresse beaucoup à votre sort, et tâchera de vous voir. Il cherche, en Pologne et en Bohême,

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table of stock market data including Cours du Cours du 24 août | 31 août, Fonds d'Etat, and Ville de Paris.

Chemins de fer

Table of railway rates for various routes like Est 6 0/0, Est 4 0/0, etc.

ETUDE

M. BOUYSSOU Jean-Léon, Licencié en droit, AVUÉ A CAHORS

VENTE d'un

Fonds de Commerce

Second avis

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le 17 août 1923, M. Louis BESOMBES et dame Jeanne BOUZOU, mariés, demeurant ensemble à Cahors, ont vendu à M. Gaston AUDAT, ancien négociant en épicerie, demeurant à Condat, commune d'Isie (Haute-Vienne), le fonds de commerce d'épicerie dit Epicerie de Paris qu'il exploitait à Cahors, 4, rue du Maréchal-Foch, ensemble le matériel, l'achalandage, la clientèle, l'enseigne et les marchandises le composant. Domicile a été élu pour les oppositions au siège du fonds vendu. En exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers des vendeurs devront, pour conserver leurs droits, faire opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur au domicile sus-indiqué dans les dix jours de la présente insertion.

Pour second avis : BOUYSSOU.

Bibliographie

En préparation :

Le Siècle de Michel-Ange

Par BOYER D'AGEN. Ce nouveau volume présente le commentaire animé du précédent. Tous les contemporains célèbres de Buonarroti évoluent dans ces pages illustrées de leurs portraits. Cette vie presque séculaire de Michel-Ange sculpteur, peintre, architecte et poète, a été mille fois racontée et cependant il était réservé à M. Boyer d'Agen, chercheur érudit, de présenter au public français un nouveau Michel-Ange débarrassé de tout ce que l'imagination des historographes mal informés y a ajouté de factice et de fantaisiste. « Sait-on, écrit-il, quel Prométhée sur son Caucase fut cet autre esclave enchaîné » sur les marbres que les papes lui ordonnèrent d'extraire de la montagne soumise et ne lui permirent pas d'animer à sa guise, l'éfincelle maîtrisée de son âme en révolte ?

Un volume in-8° raisin, illustré de nombreuses planches hors texte et dans le texte d'après les œuvres de Michel-Ange et de ses contemporains, broché... 25 »

On souscrit chez tous les libraires et chez les éditeurs. Librairie Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris (V°).

Mesdames, Vous n'êtes peut-être pas toutes de parfaites maîtresses de maison ni des femmes d'intérieur accomplies. Mais vous pouvez toutes le devenir grâce aux Publications François Tedesco

Publications François Tedesco 39, Boulevard Raspail, Paris (7°) Si vous désirez vous en convaincre il vous suffira de nous retourner le bon ci-dessous et vous recevrez gratuitement notre « POCHETTE SPECIMEN » contenant : 1° un numéro du Journal des Ouvrages de Dames; 2° un numéro de La Femme Chez Elle; 3° un numéro de Mon Aiguille; 4° une planche de dessins décalquables au fer chaud. Joindre 0 fr. 50 en timbres pour le port.

Bon Gratuit du « Journal du Lot » à retourner sous enveloppe affranchie aux Publications François TEDESCO 39, Boulevard Raspail, Paris (7°)

Je désire recevoir, à titre gracieux, votre « POCHETTE SPECIMEN » contenant un exemplaire de chacune des publications : « Journal des Ouvrages de Dames », « La Femme Chez Elle », « Mon Aiguille » et un spécimen de vos planches de dessins décalquables au fer chaud. Ci-joint 0 fr. 50 pour le port.

Nom : Adresse : Date et Signature

LES ANNALES

Eblouissant numéro que celui des Annales de la semaine ! Au sommaire : Sem. Henry Bordeaux, Claude Farrère, Abel Hermant, Henry Bergson, Paul Bourget, Francis de Miomandre, Camille Flammarion, Adolphe Brisson. Une page sur le nouveau président des Etats-Unis ; un passage inédit de Dostoïevsky ; des poèmes, des articles d'actualité ; le tout, abondamment illustré. En vente partout : 75 centimes.

LAROUSSE MENSUEL

Sommaire du N° 199 (Septembre 1923) Histoire de l'Académie des beaux-arts, par M. Pierre Jeannot. — Alfred Croiset, par M. L. Vergenne. — Albert Dawant, par M. Robert Rey. — La femme et le féminisme avant la Révolution, par M. Pierre Morgan. — De Freycinet, par M. Max Legrand. — L'influence du fond de la mer sur la vitesse des navires, par M. Edgar de Geoffroy. — Le cardinal Melchior de Polignac, par M. Combes de Patris. — Politique intérieure et extérieure par M. Jules Gerbault. — Marcel Proust, par M. Jean Hytier. — Invasion de termites, par M. Jean de Chaon. — 42 gravures. — Le numéro 2 fr. 50, en vente chez tous les libraires.



LA MODE PRATIQUE

Un an 25 fr. Le N° 100 FOIS 0.50

CE QU'ELLE COUTE

LES PLUS NOUVEAUX MODELES DES MEILLEURS DESSINATEURS LES PLUS JOLIS OUVRAGES LES MEILLEURES RECETTES LES MEILLEURS ROMANS

Avec les patrons de la « Mode Pratique », vous ferez toutes vos Robes. 79, BOULEVARD ST-GERMAIN, PARIS

Chemin de fer de Paris à Orléans

Saison Thermale d'Auvergne Service depuis le 1er Juin 1923

Trains de nuit. — A). Départ de Paris-Quai d'Orsay à partir du 31 mai à 22 h. 00, arrivée à Chamblet-Néris (Néris-les-Bains) 5 h. 27 (1),

à La Bourboule 7 h. 16, au Mont-Dore 7 h. 36, à Saint-Nectaire 9 h. 30. (Service automobile entre Le Mont-Dore et Saint-Nectaire).

Voitures directes toutes classes. — Wagon-Lits avec places de lits et couchettes entre Paris et Le Mont-Dore.

B). Départ de Paris-Quai d'Orsay à 22 h. 06. Arrivée à Evaux-les-Bains à 7 h. 25. Voitures directes de toutes classes.

C). Départ de Paris-Quai d'Orsay à 19 h. 35, arrivée à Vic-sur-Cère 9 h. 02.

Voitures directes toutes classes. Train de jour. — Départ de Paris-Quai d'Orsay à 8 h. 22 (les samedi

et veilles de fêtes, dimanches et jours de fêtes du 10 juillet au 2 septembre inclus, ainsi que les 1er juin, 1er juillet et 1er août, départ à 8 h. 47) arrivée à Chamblet-Néris (Néris-les-Bains) 14 h. 49 (1), à Evaux-les-Bains 15 h. 06, à La Bourboule 17 h. 59, au Mont-Dore 18 h. 20, à Saint-Nectaire 20 h. (Service automobile entre Le Mont-Dore et Saint-Nectaire).

Voitures directes toutes classes. Wagon-Restaurant entre Paris et Evaux-les-Bains.

(1) Changement de train à Montluçon.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des :

ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DELICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANEMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHENIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La Phosphode GARNAL et le Corps Médical

Le D' ORTEL Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La PHOSPHODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 10 francs. — Grandeur unique.

SERVICE D'ÉTÉ (1923)

De Paris à Toulouse par Cahors

Table of train schedules from Paris to Toulouse via Cahors, including stops like Limoges, Brive, and Cahors.

De Toulouse à Paris par Cahors

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, including stops like Brive, Cahors, and Paris.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos, including stops like Pradines, Mercuès, and Libos.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors, including stops like Libos, Fumel, and Cahors.

St-Denis-près-Martel et Aurillac

Table of train schedules between St-Denis-près-Martel and Aurillac.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Table of train schedules between Le Buisson and St-Denis-près-Martel.

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

Table of train schedules from Toulouse to Capdenac, Brive, and Paris.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, including stops like Cahors, Cabessut, and Capdenac.

De Sarlat à Gourdon

Table of train schedules between Sarlat and Gourdon.

De Gourdon à Sarlat

Table of train schedules between Gourdon and Sarlat.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

Table of train schedules from Paris to Brive, Capdenac, and Toulouse.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors, including stops like Capdenac, Lamadeleine, and Cahors.